

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 janvier 2019 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Mesdames et Messieurs les conseillers

Pierre Lafond	District 1
Roch Bédard	District 2
Frédérique Cavezzali	District 5
Céline Doré	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Messieurs les conseillers Robert Bélisle et Martin Jolicoeur étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le greffier, le directeur général et le directeur général adjoint.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2019-005**

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2019**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Pierre Lafond

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :  
2.5) Demande d'intervention de l'Unité permanente anti-corruption

**POUR :** M. Pierre Lafond

**CONTRE :** M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Pierre Lafond

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Règlements » :  
11.2) Règlement 1267 décrétant un emprunt pour l'acquisition de plusieurs lots pour la création du parc du Mont-Loup-Garou – ADOPTION

**POUR :** M. Pierre Lafond

**CONTRE :** M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**POUR :** M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré

**CONTRE :** M. Pierre Lafond

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 janvier 2019.

## **RÉSOLUTION NO. 2019-006**

### **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 16 janvier 2019**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 16 janvier 2019 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018 et du 16 janvier 2019.

## **RÉSOLUTION NO. 2019-007**

### **Offres de service de SMI – Gestion de la performance organisationnelle**

ATTENDU l'offre de service datée du 26 juin 2018 transmise par la firme SMI performance concernant la gestion de la performance organisationnelle – Diagnostic et rapport (180626) pour le Service des travaux publics;

ATTENDU le montant final de ce premier mandat, lequel dépasse les autorisations du règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU l'offre de service datée du 9 janvier 2019 transmise par la firme SMI performance concernant la gestion de la performance organisationnelle - Implantation de la méthode SMI (190109) au sein du Service des travaux publics;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine l'offre de service de la firme nommé « Diagnostic et rapport »;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture pour cette offre de service pour un montant total final de 27 282,05\$, taxes incluses;

QUE le conseil accepte l'offre de service de la firme nommé « Implantation de la méthode SMI »;

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer un montant de 25 300\$, plus les taxes, les frais d'hébergement, les frais de repas, le temps de transport et les frais de déplacement, lesquels sont indiqués dans l'offre.

## **RÉSOLUTION NO. 2019-008**

### **Acquisition d'immeuble – rue de la Forge**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle juge opportun d'acquérir un terrain sur la rue de la Forge (lot 2 231 745);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil procède à l'acquisition de ce terrain pour une somme de 75 000\$, plus les taxes;

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard et Voizard, notaires* afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition du terrain;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter l'ensemble des sommes nécessaires à cette dépense à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION NO. 2019-009**

**Acquisition d'immeuble – Lot 5 331 136 (1450, rue St-Jean) – Projet d'une école alternative**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle juge opportun d'acquérir un terrain située sur le lot 5 331 136 (1450, rue St-Jean) pour le projet d'une école alternative;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil procède à l'acquisition de ce terrain pour une somme de 500 000\$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil mandate *l'Étude Voizard et Voizard, notaires* afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge de de la Ville;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition du terrain;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter l'ensemble des sommes nécessaires à cette dépense sous réserve de l'approbation du futur règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**RÉSOLUTION NO. 2019-010**

**Emprunts temporaires – Règlement 1263**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la Ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, l'emprunt temporaire requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

**RÈGLEMENT 1263**

Règlement 1263 pour préparer les plans, devis et études pour la réfection des infrastructures du secteur Pierre-Péladeau (entre la route 117 et à la rivière aux Mulets), pour emprunter une somme de 435 000\$ afin de payer les services professionnels, le tout incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 435 000\$;

Montant autorisé : 435 000\$

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires* (RLRQ c. D-7), tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu dudit règlement ;

QUE la trésorière soit autorisée, le cas échéant, à utiliser les liquidités internes, si disponibles, pour diminuer le recours aux emprunts temporaires.

**RÉSOLUTION NO. 2019-011**

**Acceptation du budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil accepte le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation, le tout tel qu'il appert au document joint à la présente pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

**RÉSOLUTION NO. 2019-012**

**Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

DE procéder au paiement #2 et final, pour la fourniture et l'installation d'un écran numérique simple face sur pylône avec contrôle et gestion de contenu à distance, soit un montant de 9 542,93\$, taxes incluses (GEN-2018-013), à la compagnie *Services d'Enseignes Lumicom inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1250;

DE procéder au paiement # 6 et réception provisoire, pour la réfection des infrastructures, rue Rolland, soit un montant de 31 493,96\$, taxes incluses (GEN-2018-004), à l'entreprise *Construction T.R.B. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1253;

DE procéder au paiement #3, pour les travaux de mise aux normes des stations de suppression Sainte-Marguerite et Alpine, soit un montant de 224 113,09\$, taxes incluses (GEN-2018-011), à l'entreprise *Nordmec Construction inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1252;

DE procéder au paiement #3, pour les travaux de reconstruction des conduites d'interception de la station d'épuration Mont-Rolland, soit un montant de 53 624,24\$, taxes incluses (GEN-2018-002), à l'entreprise *Norclair inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1226 et 1240 et ses amendements;

DE procéder au paiement # 5, pour les travaux de reconstruction du poste de suppression de la rue des Souchets, soit un montant de 97 196,36\$, taxes incluses (GEN-2018-005), à l'entreprise *Construction Monco inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1237;

DE procéder au paiement #2, pour les travaux pour un système d'adduction d'eau potable du Mont-Gabriel au secteur Entremonts, soit un montant de 560 951,53\$, taxes incluses (GEN-2018-020), à la compagnie *Les Entreprises Doménick Sigouin inc.*, et que ce paiement soit effectué à même les règlements d'emprunt 1226 TECQ et 1254;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

### **RÉSOLUTION NO. 2019-013**

#### **Demande de subvention RECIM – Garage municipal**

ATTENDU la résolution 2017-071 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 mars 2017 relativement à ce qu'une demande de subvention soit déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de connaître l'admissibilité de la Ville;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté et a été jugé recevable par le ministère;

ATTENDU QUE le projet évolue et qu'il est nécessaire d'en informer le MAMH;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire conserver sa priorité au ministère et maintenir le dossier ouvert pour se prévaloir d'une aide financière en vertu du programme *Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM)*;

ATTENDU le rapport rédigé par madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques, daté du 8 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :      Mme Céline Doré**

POUR :            **M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

CONTRE :        **M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le conseil mandate la directrice des Services techniques ou son représentant, afin de soumettre au nom de la Ville de Sainte-Adèle, les nouvelles variantes du projet, pour le dossier d'aide financière, notamment quant :

- au réaménagement du garage municipal par la réfection du bâtiment existant;
- à la construction d'une nouvelle unité de travail abritant les services administratifs du Service des travaux publics, y incluant une aire de vestiaires et une salle commune dédiées aux cols bleus;
- à la relocalisation de l'écocentre vers un lieu qui reste à être déterminé;

QUE les coûts de certaines études (géotechnique, biologiste, entre autres) puissent être imputés au règlement 1243, lequel est déjà approuvé par le MAMH;

QUE les coûts des travaux soient entièrement prévus par un règlement d'emprunt à être adopté et approuvé par les personnes habiles à voter et par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QU'une autorisation pour une demande de CA auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), si requise, soit soumise au moment jugé opportun, le tout en ce qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment sur l'actuel site de l'écocentre.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-014**

##### **Réfection chemin de la Savane – Demande de certificat d'autorisation**

ATTENDU QU'une demande de certification d'autorisation auprès des ministères de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) doit être faite pour la réfection sur le chemin de la Savane;

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets aux Services techniques en date du 7 janvier 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville autorise les Services techniques à soumettre la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du dossier portant sur la réfection du chemin de la Savane;

QUE les travaux ne contreviennent à aucun règlement municipal;

QUE la Ville confirme l'engagement de transmettre au MELCC et au MFFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, le document «*Formulaire d'attestation de conformité des travaux aux plans et devis et à l'autorisation accordée*»;

QUE la Ville s'engage à acquitter les frais des demandes soient des montants de 679\$ pour le MELCC et 1 919\$ pour le MFFP.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-015**

##### **Demande de subvention RECIM – Centre communautaire**

ATTENDU QUE la Ville doit, suite à une étude, procéder à une rénovation majeure du Centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide du programme d'aide financière *Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)* et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE le dossier a été présenté et a été jugé recevable par le ministère;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire conserver sa priorité au ministère et maintenir le dossier ouvert pour se prévaloir d'une aide financière en vertu du programme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Pierre Lafond**

**M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal mandate la directrice des Services techniques ou son représentant à faire le suivi auprès du MAMH dans le cadre du programme RÉCIM;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour ce projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Ville assume tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à ce projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la Ville demande, si requise, une autorisation au ministère de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques ou un avis écrit d'un professionnel précisant que le projet n'est pas assujéti à une telle autorisation du ministère;

QUE la Ville transmette au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tous les documents pertinents à l'analyse du dossier, particulièrement le montage financier (règlement d'emprunt ou autre méthode de financement), évaluation des coûts ainsi qu'une vue préliminaire des espaces et vocations du bâtiment.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-016**

##### **Décisions du conseil - Dérogations mineures**

ATTENDU les dispositions du règlement 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 8 janvier 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

POUR : **M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTÉ** les demandes de dérogations mineures suivantes:

##### **Résolution du CCU – 2019-006**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1601, rue des Outardes**, afin de permettre qu'un garage détaché soit situé à 1,53 mètre du bâtiment principal et aussi d'en régulariser son implantation;

##### **Résolution du CCU – 2019-007**

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **14, rue du Forgeron**, afin de permettre que le bâtiment principal soit situé à 1,89 mètre de la rive d'un milieu humide alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige 3 mètres et aussi de régulariser son implantation.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-017**

##### **Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 8 janvier 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil entérine les dispositions des résolutions adoptées par le comité consultatif en urbanisme ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement 1200-2012-P.I.I.A à l'effet d'**ACCEPTER** les demandes de PIIA suivantes :

**Résolution C.C.U. 2019-001 :**

3026, rue Lafontaine

- **Rénovation**

**Résolution C.C.U. 2019-002 :**

1332, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

**Résolution C.C.U. 2019-004 :**

Lot 3 888 342 (rue Boyer)

- **Construction**

**Résolution C.C.U. 2019-005 :**

280, rue Séraphin

- **Enseigne**

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-018**

**Abrogation de la résolution 2018-092**

ATTENDU la résolution 2018-092 adoptée lors de la séance ordinaire du 19 mars 2018 concernant l'exemption de l'obligation de fournir des cases de stationnement hors rue pour le 1141, rue Émile-Cochand;

ATTENDU QUE le propriétaire abandonne le projet;

ATTENDU QU'aucun paiement n'a été encaissé pour la demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la résolution 2018-092 soit abrogée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-019**

**Règlement 1264 – Décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale 2019 – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



QUE le règlement 1264 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année fiscale s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-020**

#### **Règlement 1267 décrétant un emprunt pour l'acquisition de plusieurs lots pour la création du parc du Mont-Loup-Garou – ADOPTION**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

QUE le conseil soit autorisé à emprunter 300 000\$ au lieu de 3 000 000\$ et que le manque d'argent pour l'acquisition des terrains soit comblé par les subventions et les donations et surtout qu'aucune autre somme supplémentaire que ce soit pour l'aménagement des sentiers que ce soit pour la construction du chalet ou toutes autres dépenses, (campagne de publicité...) ne soient consenties par la ville dans l'élaboration et la réalisation de ce projet pour toute la durée du mandat actuel de la mairesse Brière.

**POUR : M. Pierre Lafond**

**CONTRE : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

#### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement 1267 décrétant un emprunt de 3 000 000\$ pour l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de plusieurs lots pour la création du parc du Mont-Loup-Garou, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

#### **RÉSOLUTION NO. 2019-021**

#### **Règlement 1268 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux sur la rue des Souchets – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1268 décrétant un emprunt de 1 930 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection de la conduite d'aqueduc et de la chaussée sur la rue des Souchets, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2019-022**

**Règlement 1269 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux sur la rue de Montreux – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1269 décrétant un emprunt de 670 000\$ pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout et de la chaussée sur la rue de Montreux, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2019-023**

**Règlement 1203-4 amendant le règlement 1203 – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement 1203-4 amendant le règlement 1203 concernant les dispositions en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2019-024**

**Règlement 1200-2012-L-2 amendant le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-L-2 amendant le *Règlement de lotissement 1200-2012-L* visant à modifier les dispositions relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

### **RÉSOLUTION NO. 2019-025**

**Règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Pierre Lafond  
M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali**

**Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-Z-30 amendant le *Règlement de zonage 1200-2012-Z* visant à modifier les possibilités de développement résidentiel dans la zone Rb-004 et l'affichage des projets de développement résidentiel, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2019-026**

**Règlement 1265-1 amendant le règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal – ADOPTION**

L'amendement suivant est :

**PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Pierre Lafond**

QUE le texte proposé à l'article 3 du règlement 1265-1 soit modifié et que la période de parole d'un membre du conseil soit de 5 minutes au lieu de 3 minutes.

**POUR : M. Pierre Lafond**

**CONTRE : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**L'AMENDEMENT EST REJETÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Céline Doré**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement 1265-1 amendant le règlement 1265 concernant la régie interne des séances du conseil municipal, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION NO. 2019-027**

**Règlement 1270 pour l'acquisition du lot 5 331 136 (1450, sur Saint-Jean) – ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Frédérique Cavezzali**

**POUR : M. Roch Bédard  
Mme Frédérique Cavezzali  
Mme Céline Doré**

**CONTRE : M. Pierre Lafond**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ**

QUE le règlement 1270 décrétant un emprunt de 600 000\$ pour l'acquisition du lot 5 331 136 (1450, sur Saint-Jean), y incluant tous les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 600 000\$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 646 938,07\$ pour la période du 8 au 14 décembre 2018.
- b) Incompressibles – Fonds d’administration – 1 696 124,47\$ pour la période du 15 au 21 décembre 2018.
- c) Incompressibles – Fonds d’administration – 159 688,61\$ pour la période du 22 au 28 décembre 2018.
- d) Incompressibles – Fonds d’administration – 2 315,06\$ pour la période du 29 décembre 2018 au 4 janvier 2019.
- e) Incompressibles – Fonds d’administration – 710 917,00\$ pour la période du 5 au 11 janvier 2019.
- f) Liste des comptes à payer au montant de 833 673,11\$ pour le mois de novembre 2018.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employé temporaire pour une durée déterminée – Technicien en documentation

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche archiviste contractuelle

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

La mairesse ainsi que monsieur le conseiller Pierre Lafond s’adressent au public.

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NO. 2019-028**

Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :     Mme Céline Doré**

**POUR :           M. Pierre Lafond  
                      M. Roch Bédard  
                      Mme Frédérique Cavezzali  
                      Mme Céline Doré**

**ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 20h44.**

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Mme Nadine Brière,  
Mairesse

(s) Yan Senneville

\_\_\_\_\_  
M. Yan Senneville,  
Greffier